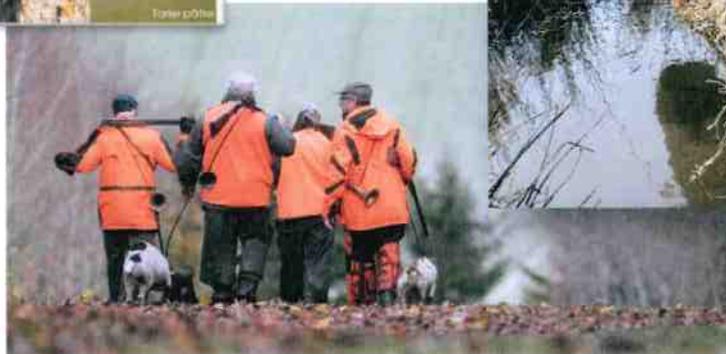




## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 26 AVRIL 2025**



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2025

Le Conseil d'Administration de votre Fédération vous propose les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Président propose d'adopter le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2024, dont la copie a été remise à tous les adhérents.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir lu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur ce rapport.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir adopté le rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée se prononce sur le bilan et sur le compte de résultat 2023 – 2024 mis à disposition de chaque adhérent et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Assemblée est sollicitée pour affecter le résultat de l'exercice 2023 – 2024, soit 679 488.39 € en report à nouveau.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2025 – 2026, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Le Président propose deux solutions de taxe territoriale pour compléter le financement, par massif cynégétique, des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Cette solution est soumise au vote :

**SOLUTION 1 :** Taxes territoriales, initialement calculées, sans la réfaction de 2 € par hectare équivalent boisé et report du restant dû des massifs initialement à 0 €, sur le calcul de la taxe territoriale N+1

**SOLUTION 2 :** Taxes territoriales, initialement calculées, avec la réfaction de 2 € par hectare équivalent boisé et report du restant dû des massifs à 0 €, suite à la réfaction, sur le calcul de la taxe territoriale N+1

Chaque membre dispose dans son dossier des tableaux récapitulatifs de ces taxes par massif.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale pour la saison 2025 – 2026.

Il résulte des dispositions de l'article L 426-5 du code de l'environnement et de l'article 3 (27) des statuts de la Fédération que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les montants des participations à l'indemnisation des dégâts de gibier qui peuvent être modulés en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion.

L'Assemblée Générale, ayant défini le montant des participations territoriales qui sera appliqué pour la saison 2025 – 2026, donne délégation au Conseil d'Administration, pour cette même saison, d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion cette participation modulée.

Les chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion, visés par cette modulation seront définis par le Conseil d'Administration selon la liste exhaustive de critères objectifs et cumulatifs suivante :

- Critère N°1 :** Ne chasse pas assez fréquemment au regard des obligations du SDGC,
- Critère N°2 :** Ne participe pas à la prévention des dégâts (pose et entretien des clôtures) alors même que des dégâts sont récurrents à proximité du lot de chasse,
- Critère N°3 :** Applique des consignes de tir visant à freiner le prélèvement de certains animaux,
- Critère N°4 :** Génère manifestation des dégâts de façon récurrente,
- Critère N°5 :** Ne respecte pas le taux de 30 % des femelles adultes dans son tableau de chasse,
- Critère N°6 :** Prélève de façon récurrente un nombre d'animaux qui dépasse les préconisations du SDGC et ce, même si les animaux provenant du lot considéré génèrent des dégâts dans un périmètre éloigné (cas des lots en surdensité autour desquels les surfaces de clôtures sont importantes mais ne font que repousser les dégâts en périphérie),
- Critère N°7 :** Ne pratique pas l'agrainage conformément au SDGC et, plus particulièrement, n'agraine pas au printemps et en été ou ne respecte pas les surfaces ou les distances.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant pour la saison 2025 – 2026 de la part fixe de l'adhésion à 94 € et de la part variable à 0,42 € par hectare.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Le Président propose à l'adoption de l'Assemblée Générale, pour la saison 2025 – 2026, les prix de bracelets suivants :

Bracelets SAI	30 €
Bracelets SAF	60 €
Bracelets CHI été, CHI et CHIJ	10 €
Bracelets CEM1 et CEM2	150 €
Bracelets CEF	100 €
Bracelets CEIJ	75 €

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant du timbre fédéral pour la saison 2025 – 2026 à 94 €, sur le montant de la vignette temporaire proposée à 47 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire proposée à 23.50 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture, pour la saison de chasse 2025 – 2026, formulées par le Conseil d'Administration, et qui ont été proposées à l'approbation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant d'être arrêtées par Madame le Préfet.



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et- Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans le journal d'Annonces Légales : L'Est Républicain.

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2023,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du C.R. de l'A.G du 22 avril 2023,**
- **Rapport moral et de gestion,**
- **Bilan financier 2022-2023 et approbation des comptes correspondants,**
- **Affectation du résultat,**
- **Budget prévisionnel 2024-2025,**
- **Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,**
- **Financement des dégâts : taxe à l'hectare,**
- **Financement de la police de la chasse,**
- **Proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2024-2025, du prix des cotisations et des bracelets,**
- **Compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **Divers,**
- **Intervention de nos invités.**

L'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 22 avril 2023, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte à l'unanimité le bilan et le compte de résultat 2022 - 2023. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte le résultat de l'exercice, soit 499 300.05 € en report à nouveau, à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité pour le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, la société YZICO, représentée par M. OLLIVIER pour une durée de 6 ans.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2024 - 2025, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. Une abstention.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Le Président propose une seule solution de taxe territoriale pour compléter le financement, par massif cynégétique, des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Cette solution est soumise au vote à main levée : une voix contre et une abstention.

- **Le tableau de la taxe territoriale présenté, en l'état, sans plancher ni plafond, avec un report pour le restant dû des massifs à 0 €, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1**
- **Le passage du prix des bracelets sanglier de 40 € à 30 €.**

Chaque membre dispose dans son dossier des tableaux récapitulatifs de ces taxes par massif.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une abstention pour le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale, pour la saison 2024 – 2025.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Le Président a proposé lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2023 de renforcer le service Police de la Chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement.

L'Assemblée générale adopte à la grande majorité, moins 12 voix contre et 8 abstentions :

- Une cotisation obligatoire destinée au financement de la Police de la Chasse de 0,80 € par hectare équivalent boisé.
- Cette cotisation sera appelée à **partir de la saison 2026-2027** et son coût pourra être réévalué selon l'inflation et le besoin de développement possible, résultant d'un bilan sur deux ans.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 92 € et de la part variable à 0,41 € par hectare.

### **ONZIEME RESOLUTION**

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10 € bracelet chevreuil
- 75 € bracelet CEIJ
- 100 € bracelet CEF
- 150 € bracelet CEM
- 30 € bracelet SAI et SAF

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 92 €, sur le montant de la vignette temporaire à 46 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 23 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2024 – 2025, tel que présenté ci-dessous :

#### **DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2024 – 2025**

<b>ESPECES</b>	<b>OUVERTURES</b>	<b>FERMETURES</b>	<b>CONDITIONS</b>
<b>SANGLIER</b>	01/06/2024	5/07/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	6/07/2024	14/09/2024	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	15/09/2024	31/03/2025	En individuel ou en battue
<b>CHEVREUIL</b>	01/06/2024	14/09/2024	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	15/09/2024	28/02/2025	En individuel et en battue

<b>CERF</b>	01/09/2024	14/09/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
<b>CERF, BICHE et FAON</b>	15/09/2024	04/10/2024	En individuel
	05/10/2024	28/02/2025	En individuel et en battue
<b>LIEVRE</b>	01/10/2024	31/12/2024	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
<b>PERDRIX GRISE</b>	15/09/2024	01/11/2024	
<b>PERDRIX ROUGE</b>	15/09/2024	31/01/2025	
<b>FAISAN</b>	15/09/2024	31/01/2025	
<b>LAPIN DE GARENNE</b>	15/09/2024	28/02/2025	
<b>RENARD</b>	01/06/2024	14/09/2024	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	15/09/2024	28/02/2025	En individuel et en battue
<b>BLAIREAU</b>	15/09/2024	28/02/2025	
<b>HERMINE</b>	15/09/2024	28/02/2025	
<b>PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE</b>	15/09/2024	28/02/2025	
<b>CORVIDES</b>	15/09/2024	28/02/2025	
<b>MIGRATEURS</b>			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire  
Michel LORRAIN



Signature du Président  
Patrick MASSENET



## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Cette année encore, les réunions préparatoires dans les divers lieux de réunion du département ont été très suivies et ont permis un dialogue direct avec vous. Tous les sujets sont passés en revue et ces réunions m'apportent beaucoup. Sous l'impulsion du Directeur, Gaspard VAUTRIN, que je remercie, le fonctionnement interne de la FDC est maintenant bien en place. La réforme de la chasse française a entraîné de grandes modifications (gestion des plans de chasse, gestion des ACCA, dossiers éco-contribution, fonctionnement de notre région cynégétique Grand Est). Nous avons poursuivi le permis de chasser à 0 € avec beaucoup de succès. Nos rapports se sont améliorés avec les forestiers au sujet des cervidés et plus particulièrement avec l'ONF pour l'agrainage. La situation est assez calme avec les agriculteurs pour les dégâts de sangliers, j'ai l'impression qu'ils ne s'intéressent qu'à ce sujet. Le travail avec l'ISNEA se poursuit pour conforter la chasse des migrateurs qui est violemment attaquée par les associations de soi-disant défense de l'environnement. La gouvernance de la région cynégétique fonctionne de manière harmonieuse et efficace. Les dossiers sont nombreux et de grande qualité (ICE, plantations de haies, radar, « j'aime la nature propre », STOC etc...) grâce à une équipe motivée par un Directeur performant, Bruno HECKENBENNER. Avec toutes mes fonctions à la FNC au bureau en qualité de Vice-Président en charge du Pôle National Scientifique et du sanitaire, cela représente beaucoup de travail mais cela est ma destinée, je ne me plains pas, je l'ai choisie.

### **FONCTIONNEMENT DE LA FDC**

Dans le cadre de nos nouvelles missions découlant de la loi chasse du 24 juillet 2019, nous avons recruté Romuald GOLUCH pour aider nos sociétés à l'application du SDGC et aussi pour accomplir des missions de Police. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, une seconde personne, Gilles MAUGICE, chasseur meurthe-et-mosellan du Pays Haut, l'assiste en plus de ses missions dans le Pays Haut. Mais cela est largement insuffisant car l'OFB s'est désengagé de nombre de ses missions de Police.

Je sais de quoi je parle car je suis l'un des trois Administrateurs issus de la FNC à siéger au CA de l'OFB et j'ai été amené à travailler sur le nouveau COP (Contrat d'Objectifs et de Performances) de l'établissement qui définit les nombreuses missions à accomplir. Ces missions sont diverses et multiples (eau, biodiversité, chasse, pêche, expertises) et ont conduit la Direction Générale de l'OFB à prioriser

certaines missions. Le temps de police est réduit à 40 % de l'ensemble du temps de travail des agents et le temps de police lié à la chasse a légèrement augmenté cette année en raison de la crise agricole avec l'OFB mais nous semble toujours largement insuffisant et correspond à des missions de contrôle de la sécurité à la chasse et à des enquêtes relatives aux accidents de chasse. Cela n'est pas admissible pour nous, nous devons réagir et je vous l'avais expliqué à notre dernière Assemblée Générale où vous avez voté la poursuite de la mission de renforcement de notre Police de la chasse.

Sans que cela impacte vos cotisations, la FDC a recruté deux nouveaux Agents de développement, Tanguy GALLOIS et Benjamin LAGRUE, qui ont pris leurs postes le 3 mars 2024. Après leur formation interne, ils sont rapidement devenus opérationnels pour l'application de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Le dossier éco-contribution est très intéressant pour la FDC et nos efforts portent essentiellement sur la biodiversité, la trame verte et bleue et le scientifique (inventaire de nos réserves d'ACCA, ICE, comptage des oiseaux, etc...). Ce service scientifique composé de trois personnes et dirigé par Moana GRYSAN a gagné son autonomie financière, il ne pèse donc pas sur vos cotisations mais par contre nous aide beaucoup pour la défense des espèces chassables.

Tous les jours, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de la FDC au bénéfice de nos adhérents avec une réactivité sans cesse améliorée.

Toutes les décisions concernant la saison 2024/2025 ont été prises par le Conseil d'Administration conformément aux directives nationales.

Nous apprécions particulièrement vos remarques qui nous servent à encore affiner notre fonctionnement. La vie de votre Fédération est visible sur notre site internet et sur Facebook ; nous les utilisons pour communiquer avec vous et recevoir vos diverses demandes.

La délivrance du permis de chasser est de mieux en mieux comprise avec l'utilisation d'internet notamment pour imprimer votre permis de chasser. Le contrat permettant de contracter une assurance RC directement donne de plus en plus satisfaction.

Nous mettons également beaucoup de moyens pour la mise en place des ICE (Indicateurs de Changements Ecologiques) sur les massifs à grands cervidés. Nous avons mis en place la gestion des cervidés par l'analyse du poids des faons, des relevés de consommation et des comptages de nuit.

Le service d'ingénierie et d'études dirigé par Moana GRYSAN fonctionne bien et se développe en direction de l'éducation à la nature et de tous les projets éco-contribution. Des projets sont en cours avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional et montrent l'étendue de nos compétences. Merci aux élus qui nous soutiennent.

La commercialisation du gibier est un véritable problème pour quelques dizaines d'adhérents, la FDC est sollicitée mais n'a pas de solution miracle. Nous avons mis en place trois centres de collecte à GYE, LUNEVILLE et BADONVILLER en plus du site d'ATTON. La FDC n'a pas vocation de s'occuper de la commercialisation du gibier. Par contre, il est évident que les quelques marchands de gibier profitent largement de la situation. Une réflexion est en cours au niveau de la FNC et de la FRC.

Je vous rappelle que tous les tirs d'été de brocards et tous les trophées de cerfs doivent être présentés lors de l'exposition des trophées comme prévu dans notre SDGC ; des sanctions seront prises en cas d'absence de présentation.

### **PETIT GIBIER SEDENTAIRE**

La FDC a lancé un grand plan de repeuplement en faisans communs, la tâche est ardue mais les premiers résultats sont encourageants grâce au travail d'un technicien spécialiste, Gilles MAUGICE. Il y a encore beaucoup de travail à faire en matière de piégeage et d'aménagement des territoires mais l'espoir est là.

Le reste du département est à la traîne, la gestion du petit gibier est bien plus difficile que celle du grand gibier. Cela me désole, je vois de moins en moins de chasseurs possédant des chiens d'arrêt, animal nécessaire pour prendre du plaisir dans cette chasse.

### **APPLICATION DU SDGC**

Je rappelle que ce schéma contient beaucoup d'avancées pour connaître les résultats de prélèvements du grand gibier, les dates de battues des différentes ACCA et sociétés. Il définit les conditions d'agrainage avec précision et toutes les missions traditionnelles de votre Fédération.

Dernièrement, la FNC et les organisations professionnelles agricoles ont signé un accord national de réduction de 20 à 30 % des dégâts agricoles causés par les sangliers. Cet accord a été approuvé par l'Etat et son application est en cours. Notre

département est un bon élève et les objectifs prévus à trois ans sont déjà atteints. D'ailleurs vous en voyez déjà les conséquences financières sur le montant de la taxe à l'hectare ou du bracelet sanglier. Nous avons aussi repris à notre compte quelques mesures de bon sens comme le tir des sangliers en plaine à l'approche ou à l'affût au moment des semis des mois d'avril et de mai. Je vous encourage à mettre en œuvre ces mesures avec entrain car il est nécessaire de tirer les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts.

La FNC et l'ONF ont également signé une convention d'application de cet accord. Tout d'abord, l'ONF s'est engagé à respecter les contrats d'agrainage prévus dans les SDGC lors du renouvellement des contrats cynégétiques de ses lots de chasse et donc à autoriser l'agrainage linéaire toute l'année. Il n'y aura plus des chasseurs en forêt domaniale qui auraient des droits dévalués par rapport aux autres chasseurs, cela est une bonne chose en termes d'équité. Il y a aussi beaucoup d'autres mesures internes entre l'ONF et ses adjudicataires à négocier.

Notre schéma est à renouveler pour le mois de juillet 2026, une réunion de lancement de cette révision est prévue au mois de mai pour définir notre méthode de concertation des partenaires concernés. Elle sera suivie de nombreuses réunions devant aboutir au vote de notre nouveau schéma lors de l'Assemblée Générale de la FDC en avril 2026.

## **SECURITE**

Au niveau national, les accidents de chasse sont à un niveau très bas depuis de nombreuses années. Les progrès sont évidents mais cette année a vu l'augmentation des accidents mortels avec dix victimes, toutes chasseurs dont cinq auto-accidents, le maniement des armes est en cause. L'identification du gibier doit être certaine, ne pas tirer est un acte de chasse responsable, le tir fichant est obligatoire, l'environnement du tir doit être reconnu et assimilé.

Nous faisons le maximum pour améliorer encore la sécurité à la chasse, la formation décennale prévue par la loi est en place, 80 % des chasseurs Meurthe-et-Mosellans l'a déjà suivie. La commission sécurité de la FDC est aussi fonctionnelle et nous traitons en temps réel toutes les déviances liées à la sécurité. Nous réfléchissons encore sur d'autres axes afin de mieux former nos chasseurs de tous âges, les Présidents d'ACCA et les Directeurs de battues.

## **LE PERMIS DE CHASSER A 0 €**

Nous poursuivons l'opération « Permis de chasser à 0 € » afin de stopper la décreue de nos adhérents, voire de remonter la pente. Nous avons encore gagné quelques chasseurs cette année. Les résultats sont excellents. Nous avons doublé les nouveaux chasseurs mais ils impliquent un investissement humain de la FDC très fort et je voudrais ici remercier le personnel et aussi souligner l'engagement des chasseurs bénévoles formateurs au permis de chasser. Quel plaisir pour moi de constater qu'il y a de nombreux chasseurs prêts à aider bénévolement leur Fédération.

Nous avons relancé la société de ball-trap du Vieux Canton qui exploitait auparavant le site de Blénod les Toul. Elle est désormais présidée par Michel LORRAIN et organise de nombreuses journées de tir aux pigeons d'argile. Nous espérons une présence massive des ACCA, des sociétés de chasse et de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle pour s'améliorer au tir au fusil de chasse et à la sécurité.

Nous avons conclu un accord avec le Cinétir de BRULEY afin de subventionner tous les chasseurs de notre département qui veulent améliorer leur tir et la maîtrise du fonctionnement de leur arme. Nous versons 40 €/chasseur au cinétir pour deux formations annuelles reconductible tous les ans.

## **GESTION DES SANGLIERS**

Les prélèvements de sangliers de cette dernière saison de chasse sont en hausse de plus de 1 700 têtes environ avec 11 700 animaux prélevés et je m'en réjouis car cela était nécessaire. L'objectif de 500 ha détruits négocié avec le monde agricole a été dépassé avec 638 ha détruits, nous devons rester vigilants dans certains secteurs où la SMT a été dépassée, il faut continuer nos efforts.

Les dégâts automnaux et hivernaux sont importants, espérons que cette tendance baisse au printemps et en été mais je sais aussi qu'il existe encore de belles densités de sangliers dans certains secteurs. Nous ferons le point au mois de septembre et nous prendrons des mesures drastiques envers certaines sociétés si nécessaire.

La poursuite de l'agrainage toute l'année est obligatoire, des contrôles sont en cours, nous serons intransigeants. Personne dans le département n'a l'obligation d'agrainer mais ceux qui le demandent doivent le faire de manière régulière toute l'année.

Maintenant la chasse est ouverte toute l'année, il faut tuer les sangliers dans les cultures agricoles lorsqu'ils sont en train de commettre des dégâts.

Je porte une attention particulière envers les agriculteurs réservataires de leurs terres. Cela est leur droit mais ils doivent assurer la protection de leurs cultures et le tir des animaux s'y trouvant sous peine de se voir appliquer des abattements importants.

Nous allons conserver le prix du bracelet sangliers. Malgré le pessimisme de quelques chasseurs, les populations sont importantes et il va falloir être vigilant en les contenant encore. La FDC sera intraitable, aucune dérive ne sera acceptée.

Les chasseurs font preuve d'un bel esprit de responsabilité en tirant les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts. Pour l'exercice 2025/2026, les tirs continuent en avril et mai dans les conditions définies dans l'accord national à savoir sur autorisation préfectorale uniquement dans les plaines pour les semis de printemps. Les sangliers seront bagués avec les bracelets restants. S'il en manque, vous pouvez vous adresser à la FDC et les prélèvements doivent être déclarés dans les 48 H comme habituellement. En renfort, durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, l'Administration a pris avec mon accord des arrêtés par massif de tir de nuit des sangliers en faveur des Louvetiers. J'espère que les Louvetiers sauront en faire une application partenariale et intelligente, j'y veillerai.

Pour la saison 2025/2026, les tirs reprendront le 1<sup>er</sup> juin dans les conditions habituelles, la chasse du sanglier est ouverte pour tous.

Je remercie également tous les chasseurs qui posent des clôtures autour des cultures sensibles mais il faut aussi que les agriculteurs implantant des cultures sensibles avertissent les chasseurs du lieu et de la période de semis.

La mesure de remboursement de 50 % du montant du bracelet du 1<sup>er</sup> juin à l'ouverture générale pour tous les sangliers tués, quel que soit le mode de chasse, est toujours un succès. Cette mesure est reconduite pour cette saison comme celle du remplacement du bracelet pour tous les sangliers de moins de 20 kg non éviscérés. Pour le contrôle, une photographie de tous les sangliers sera demandée ainsi que les deux languettes du bracelet.

Enfin, soyez rassurés, nous aurons toujours des sangliers dans notre département mais les populations seront contenues à un niveau acceptable pour le monde agricole et le portefeuille des chasseurs.

Le dialogue devrait être plus détendu avec les agriculteurs qui doivent admettre tous nos efforts. Les efforts de diversification sont en cours (voir le travail de l'ISNEA pour la connaissance et le dénombrement des oiseaux chassables ou non, la création de deux pôles de chasse au gibier d'eau, l'opération faisans).

Quant aux populations de cervidés, elles sont en baisse importante pour le chevreuil et à analyser scientifiquement en grands cervidés en raison de l'augmentation des dégâts dans certains massifs.

## **ISNEA**

La reconnaissance d'ISNEA comme institut d'utilité scientifique lui permet de recevoir des dons ouvrant droits à une déduction fiscale de 66 %. Vous donnez 10 € cela vous coûte 3.33 €, je compte sur tous mais surtout sur les chasseurs de migrateurs, votre passion dépend pour partie des travaux d'ISNEA.

La station de comptage toutes espèces fonctionne toujours au mont Saint-Jean à SIVRY. Notre radar de dénombrement des oiseaux nous donne des résultats très intéressants en termes de volume d'oiseaux et de méthodes de migration notamment l'altitude et les heures les plus propices. Nos connaissances s'améliorent et notre ambition de devenir le partenaire incontournable de la Grande Région Est et de l'Etat se développe. Visitez le site internet de l'ISNEA et le site AERORAD de la FNC qui regroupe en temps réel toutes les données de nos onze radars, vous découvrirez des analyses sérieuses et prometteuses.

## **FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE GRANDE REGION CYNEGETIQUE GRAND EST**

La réforme politique régionale a induit la réforme cynégétique régionale avec la mise en place d'une nouvelle grande région cynégétique composée de 10 départements avec trois modes de gestion différents (trois départements à loi locale, deux départements à ACCA obligatoire et cinq départements à chasse banale).

La politique nationale de la FNC fait bouger les lignes en définissant de nouvelles missions régionales et en y affectant des moyens notamment grâce à l'éco-contribution.

La FRC Grand Est s'est développée avec la dotation de la FNC qui lui a permis d'embaucher des spécialistes dans plusieurs domaines qui ne sont pas traités actuellement par les FDC. Il est essentiel d'éviter la redondance des missions.

La FRC se développe avec notamment la mise en œuvre d'un nouveau plan radar sur trois ans, financé pour moitié par la région politique. Merci à la région et à Valérie DEBORD de son écoute et de son soutien indéfectible. Ce plan nous permettra d'installer quatre radars couvrant ainsi les principales voies de migration de notre région mais aussi de les exploiter.

Cette année, à l'initiative de la FNC, la FRC et notre département ont participé à l'opération « J'aime la Nature Propre » les 14, 15 et 16 mars avec d'autres partenaires. En Meurthe-et-Moselle, plus de 1 385 personnes ont participé à ce travail citoyen et Valérie DEBORD était encore présente avec moi sur le site de LAXOU où le club de football local a pris les choses en mains. L'opération sera reconduite l'an prochain avec un succès encore plus visible, nous y travaillerons. Merci à Lou MORYN, notre chargée de mission, pour sa maîtrise de l'opération. Nous avons quasiment doublé les effectifs de ramasseurs cette année, il faut continuer dans cette voie

Je voudrais insister sur l'importance des missions régionales dans la structure actuelle de la chasse française, cette évolution est indispensable pour faire valoir nos vues, nos droits et notre détermination à faire évoluer la chasse.

## **POLITIQUE NATIONALE**

Les attaques contre notre passion sont incessantes de la part des anti-chasse à tous les niveaux de la chasse plaisir (liste des espèces nuisibles, chasse des oiseaux migrateurs, chasses traditionnelles, territoires de chasse, etc..). La connaissance des prélèvements des chasseurs est indispensable et le dispositif que nous avons mis en place dans notre département est étendu à tout le territoire national, vous devrez y répondre avant de valider votre permis de chasser.

Il y a trois ans, mon ami Willy SCHRAEN, Président de la FNC et de la FDC du Pas-de-Calais, était présent à cette tribune mais il ne peut pas être présent tous les ans, il doit visiter d'autres départements français. Il est mon ami et je serai toujours à ses côtés pour l'aider et l'assister. Il rénove voire révolutionne la chasse avec de nombreuses réformes (permis de chasser national à 200 €, réforme des statuts, réflexion sur le petit gibier et les migrateurs, gestion des plans de chasse grand gibier et des ACCA par les FDC, éco-contribution pour les dossiers techniques et scientifiques, sécurité à la chasse, plan de résilience, réforme en cours de l'indemnisation des dégâts agricoles, communication à supports multiples, etc..). Mais surtout, il fait connaître et reconnaître la chasse à la société française, il est

présent dans les débats sociétaux nationaux pour toujours défendre avec une pugnacité remarquable notre mode de vie et bien sûr le faire évoluer dans la société du 21<sup>ème</sup> siècle. Chacun a pu découvrir son programme dans les revues spécialisées, sur le site internet de la FNC, sur son compte Facebook ou encore en lisant son livre, les réformes sont en marche et permanentes.

Il est attaqué, menacé même de mort pour lui et sa famille, vilipendé mais il résiste encore et toujours avec une résilience totale. La chasse française n'a jamais eu la chance de disposer d'un Président national de la qualité de Willy SCHRAEN, c'est mon ami, j'en suis très fier. Sa compétence, son dévouement, son franc parler, sa vision à court, moyen et long terme sont des qualités rares. Nous devons tous le soutenir dans tous ses projets.

En conclusion, je tiens également à remercier les Présidents de GIC, d'ACCA, leurs conseils d'administration mais aussi tous les chasseurs qui travaillent sur le terrain, les Administrateurs de la FDC pour leur travail bénévole très important pour certains, qui donnent leur temps sans compter, le Directeur pour son implication dans la conduite de la Fédé et la gestion du personnel et tout notre personnel administratif et technique à qui je demande beaucoup. Je voudrais aussi rappeler que je suis le Président de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle, adhérents à des GIC ou non, et que tous les chasseurs ont le droit de s'exprimer en réfutant la polémique stérile puis vient le temps de la démocratie où les choix retenus sont ceux de la majorité. Nous sommes des passionnés, nous pérennisons la chasse par notre acharnement à la défense de notre passion pour toutes les espèces, tous les modes de chasse, en sauvegardant les espaces et en utilisant tous les temps d'ouverture de la chasse mais surtout en veillant au coût de la chasse qui doit être le plus bas possible car la Meurthe-et-Moselle est un département de chasse populaire.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Merci à tous de votre attention.

**BILAN SIMPLIFIE AU 30.06.2024**  
**AVANT AFFECTATION DU RESULTAT**

	Exercice 22-23	Exercice 23-24	Exercice 22-23	Exercice 23-24
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
Immobilisations incorporelles	596 885	596 885	235 368	235 368
Immobilisations corporelles	1 011 507	1 017 719	338 571	338 571
			3 324 993	3 824 293
			499 300	679 488
	<b>1 608 392</b>	<b>1 614 604</b>	<b>4 398 232</b>	<b>5 077 720</b>
			<b>29 928</b>	<b>135 895</b>
<b><u>CREANCES ET REGULARISATIONS</u></b>				
Stock de matériels	57 780	46 582	15 751	22 653
Créances d'exploitation	595 340	550 094	0	0
Valeurs mobilières de placement	2 193 305	1 676 725	611 590	451 884
Disponibilités	1 867 335	2 910 356	157 157	177 913
Charges constatées d'avance	91 688	158 910	1 149 985	1 030 981
	<b>4 805 448</b>	<b>5 342 667</b>	<b>1 934 483</b>	<b>1 683 431</b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>	<b>6 413 840</b>	<b>6 957 271</b>	<b>6 413 840</b>	<b>6 957 271</b>
<b><u>CAPIT AUX PROPRES</u></b>				
Réserves de gestion				
Réserves immobilisées				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
<b><u>FONDS DEDIES</u></b>				
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>			51 197	60 225
<b><u>DETTES ET REGULARISATIONS</u></b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>	<b>6 413 840</b>	<b>6 957 271</b>	<b>6 413 840</b>	<b>6 957 271</b>

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 30.06.2024

N° COMPTE	LIBELLE COMPTE	EXERCICE 2022-2023	EXERCICE 2023-2024
60	ACHATS	1 166 190 €	615 766 €
61	SERVICES EXTERIEURS	139 901 €	160 117 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	359 705 €	443 723 €
63	IMPOTS ET TAXES	46 686 €	104 641 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	785 194 €	868 569 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	341 942 €	353 066 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 462 €	2 589 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 201 €	30 512 €
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	228 475 €	345 011 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 091 756 €</b>	<b>2 923 994 €</b>
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 085 976 €	1 658 144 €
74	SUBVENTIONS	538 185 €	974 727 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	650 859 €	761 784 €
76	PRODUITS FINANCIERS	51 399 €	88 475 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 260 €	24 395 €
78	REPRISES SUR AMORT. & PROVISIONS	198 009 €	54 928 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	51 368 €	41 029 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 591 056 €</b>	<b>3 603 482 €</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>499 300 €</b>	<b>679 488 €</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2025 - 2026

Intitulés comptes	Budget TOTAL		Budget Fonctionnement FDC		Budget Dégâts	
	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
	60 - ACHATS	1 054 150	1 380 200	196 300	218 192	857 850
61 - SERVICES EXTERIEURS	163 600	183 600	120 674	135 608	42 926	47 992
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	432 100	518 100	268 350	298 200	163 750	219 900
63 - IMPOTS ET TAXES	39 320	64 320	28 520	44 520	10 800	19 800
64 - FRAIS DE PERSONNEL	864 200	1 022 300	553 088	654 272	311 112	368 028
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	296 550	329 300	93 250	102 500	203 300	226 800
66 - CHARGES FINANCIERES	2 500	2 600	2 500	2 600	0	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0
68 - AMORTISSEMENTS ET PROV.	200 000	260 000	200 000	260 000	0	0
69 - IMPOTS	15 000	23 000	12 000	18 400	3 000	4 600
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 067 420</b>	<b>3 783 420</b>	<b>1 474 682</b>	<b>1 734 292</b>	<b>1 592 738</b>	<b>2 049 128</b>
70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 437 631	2 179 948	424 383	436 644	1 013 248	1 743 304
74 - SUBV. D'EXPLOITATION	630 000	315 000	330 000	235 000	300 000	80 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	653 771	662 155	653 771	662 155	0	0
76 - PRODUITS FINANCIERS	55 000	75 000	55 000	75 000	0	0
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	0
78 - REPRISES AMORT. ET PROVISIONS	0	0	0	0	0	0
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	42 000	57 200	42 000	57 200	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 818 402</b>	<b>3 289 303</b>	<b>1 505 154</b>	<b>1 465 999</b>	<b>1 313 248</b>	<b>1 823 304</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-249 018</b>	<b>-494 117</b>	<b>30 472</b>	<b>-268 293</b>	<b>-279 490</b>	<b>-225 824</b>

## TAXE HECTARE 2025 / 2026

N° MASSIF	Surface éq boisée	SOLUTION 1		SOLUTION 2	
		Sans réfaction de 2 € / ha éq boisé	Crédit reporté sur la saison 2026 / 2027	Avec réfaction de 2 € / ha éq boisé	Crédit reporté sur la saison 2026 / 2027
1	6 660	4,76		2,76	
2	2 626	6,81		4,81	
3	6 275	1,87		0,00	-0,13
4A	5 102	1,17		0,00	-0,83
4B	2 958	0,00	-1,50	0,00	-3,50
5	2 988	1,21		0,00	-0,79
6	7 519	8,85		6,85	
7	5 681	1,53		0,00	-0,47
8A	5 820	2,62		0,62	
8B	5 618	12,73		10,73	
9	7 523	8,08		6,08	
11	8 703	6,74		4,74	
12	9 544	4,36		2,36	
13	4 943	7,46		5,46	
14	6 954	4,80		2,80	
15	10 053	4,99		2,99	
16	7 920	5,34		3,34	
17	9 853	7,00		5,00	
18	2 556	5,64		3,64	
19	2 651	0,83		0,00	-1,17
20	2 548	7,95		5,95	
21	3 515	6,11		4,11	
22	5 095	2,39		0,39	
24	7 156	6,99		4,99	
25	2 433	3,00		1,00	
26 / 27 / 28	24 631	1,69		0,00	-0,31
29	3 606	4,50		2,50	
30	5 767	4,47		2,47	
31	5 789	11,82		9,82	
32	3 089	13,49		11,49	
33	384	0,72		0,00	-1,28
<b>TOTAL</b>	<b>185 960</b>				

## DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE PROPOSEES POUR 2025/2026

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
<b>SANGLIER</b>	01/06/2025	11/07/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	12/07/2025	20/09/2025	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	21/09/2025	31/03/2026	En individuel ou en battue
<b>CHEVREUIL</b>	01/06/2025	20/09/2025	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	21/09/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
<b>CERF</b>	01/09/2025	20/09/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
<b>CERF, BICHE et FAON</b>	21/09/2025	03/10/2025	En individuel
	04/10/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
<b>LIEVRE</b>	01/10/2025	31/12/2025	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
<b>PERDRIX GRISE</b>	21/09/2025	01/11/2025	
<b>PERDRIX ROUGE</b>	21/09/2025	31/01/2026	
<b>FAISAN</b>	21/09/2025	31/01/2026	
<b>LAPIN DE GARENNE</b>	21/09/2025	28/02/2026	
<b>RENARD</b>	01/06/2025	20/09/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	21/09/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
<b>BLAIREAU</b>	21/09/2025	28/02/2026	
<b>HERMINE</b>	21/09/2025	28/02/2026	
<b>PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE</b>	21/09/2025	28/02/2026	
<b>CORVIDES</b>	21/09/2025	28/02/2026	
<b>MIGRATEURS</b>			Voir les arrêtés en temps voulu